

Le [Règlement interdisant les plastiques à usage unique](#) (RIPPU) vise l'interdiction de fabrication, d'importation et de vente de six catégories d'articles en plastique à usage unique.

RÉDUCTION À LA SOURCE

Privilégier la vaisselle réutilisable pour la consommation sur place.

Les ustensiles, les bâtonnets et les pailles jetables devraient seulement être offerts pour emporter et sur demande.

REPAS ET BOISSONS À EMPORTER

Options réutilisables

- ◆ Encourager les clients à apporter leurs contenants réutilisables.
- ◆ Intégrer un réseau de consigne déjà existant, comme [La vague](#).
- ◆ Créer un système de consigne.



Sacs à emplettes

Sacs recyclables en papier ou carton sans laminé de plastique.

Ustensiles

Ustensiles compostables en bois ou carton.

Anneaux pour emballage de boissons

Boîtes recyclables en carton.
Adhésif ne nuisant pas à la recyclabilité du contenant.
Porte canette réutilisable en plastique recyclable.

Pailles

Pailles compostables en papier ou carton.

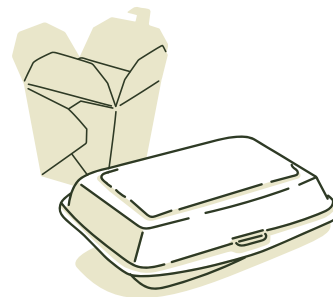
Bâtonnets à mélanger

Bâtonnets compostables en bois.

Réipients alimentaires

Contenants en

- ◆ Carton
- ◆ Fécule de maïs
- ◆ Bambou
- ◆ Palmier
- ◆ Pulpe
- ◆ Bagasse/canne à sucre



Les contenants en carton (non ciré) vont au recyclage si absence de résidus, au compostage si souillés.

OUTILS

[Guide de vaisselle compostable](#) par la MRC de Brome-Missisquoi

[Guide d'approvisionnement responsable](#) par Synergie Haute-Yamaska et Symbiose Brome-Missisquoi

[Bmvert.ca](#) par la MRC de Brome-Missisquoi

[Guide d'approvisionnement local](#) par le CLD de Brome-Missisquoi

[Outils pour la transition écologique et économie circulaire pour les commerces](#) par le Conseil québécois du commerce de détail